

SEANCE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2002

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
M. de KERAUTEM est désigné en qualité de Secrétaire.
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation des Procès-Verbaux des séances du vendredi 31 mai et du jeudi 20 juin 2002.**
Adopté à l'unanimité.
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, des attributions et désistements de location, des fixations de tarifs, des dons et legs, des assurances, des aliénations, des contentieux et des préemptions en D.P.U.
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.
- M. le Maire n° 6 - **Commissions municipales. Composition. Modifications.**
Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les différentes modifications à la composition des commissions détaillées dans la délibération, et notamment le remplacement de Mme MIALOT, démissionnaire, par Mme PILET au sein des commissions Aménagement, Urbanisme et Logement d'une part, et Sécurité, Prévention de la délinquance et Protection de l'Enfance en danger d'autre part.
Adopté à l'unanimité.
- M. le Maire n° 7 - **Commission d'appel d'offres. Election d'un membre.**
A la demande de M. DELPORT, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de Mme PILET en qualité de membre titulaire au sein de la commission d'appel d'offres, pour le remplacer.
Adopté à l'unanimité.

M. le Maire

n° 8 - **Communauté de l'Agglomération Orléanaise. Représentation de la Ville. Election d'un membre. Modifications.**

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de Mme PILET en qualité de représentant suppléant au sein du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Orléanaise en remplacement de Mme MIALOT.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire

n° 9 - **Organismes extérieurs et conseils d'établissements scolaires. Représentations de la Ville. Modifications.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées aux représentations de la Ville dans les organismes extérieurs et les conseils d'établissements scolaires, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 10 - **Associations d'anciens combattants. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations d'anciens combattants telles qu'elles figurent dans la délibération, pour un montant global de 2 967,15 €.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 11 - **Rentrée scolaire 2002. Bilan. Communication.**

Mme MARECHAL présente les éléments clés de l'activité du secteur scolaire :

- d'une part en faisant le bilan de l'été écoulé, au travers des centres de loisirs et des travaux dans les bâtiments scolaires ;

- d'autre part en faisant le point sur la rentrée et sur le périscolaire en raison de la récente réalisation d'une enquête de satisfaction sur ce sujet.

Le Conseil Municipal prend acte.

M. PELLOUX-PRAYER

n° 12 - **Assainissement. Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire. Exercice 2001.**

Conformément aux textes, le Président de la Communauté d'Agglomération Orléanaise (C.A.O.) a présenté à son assemblée délibérante, lors de la séance en date du 11 juillet 2002, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire d'assainissement.

Ce rapport est adressé à chaque Maire de la C.A.O., et il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette communication réglementaire portant sur l'exercice 2001.

Le Conseil Municipal prend acte.

- M. PELLOUX-PRAYER n° 13 - **Elimination des déchets. Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire. Exercice 2001.**

Conformément aux textes, le Président de la Communauté d'Agglomération Orléanaise (C.A.O.) a présenté à son assemblée délibérante, lors de la séance en date du 11 juillet 2002, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire d'élimination des déchets.

Ce rapport est adressé à chaque Maire de la C.A.O., et il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette communication réglementaire portant sur l'exercice 2001.

Le Conseil Municipal prend acte.

AFFAIRES FINANCIERES

- M. MARTIN n° 14 - **Décision modificative n° 8.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

- M. MARTIN n° 15 - **Budget de la Ville. Modification de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2001.**

Le compte de gestion et le compte administratif 2001 de la Ville font tous les deux apparaître un résultat global de 66 431 462,76 F. Toutefois des différences apparaissent entre ces deux comptes dans la répartition entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Afin de les mettre en concordance, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'affecter en investissement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) une somme de 21 427 146,06 €, représentant le montant du déficit d'investissement et des provisions constituées ;

2°) de maintenir le solde du résultat d'exploitation 2001, soit : 375 760,80 € en report à nouveau sur l'exercice 2002, compte 002.

Adopté à l'unanimité.

- M. MARTIN n° 16 - **Intégration des frais d'études. Ouvertures de crédits.**

Conformément à la circulaire interministérielle du 13 mars 1979, les frais d'études et de recherches concernant des opérations d'investissement doivent être virés, à titre d'opérations budgétaires, à un article approprié lorsque la décision de procéder à la réalisation des immobilisations est prise.

- Séance du vendredi 27 septembre 2002 -

Afin de permettre ces régularisations, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les ouvertures de crédits et les écritures nécessaires en dépenses et en recettes.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 17 - **Admissions en non-valeur. Budget de la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'admettre en non valeur la somme de 6 409,24 €, relative à trois états de produits communaux intéressant le budget de la Ville qui, après enquêtes et poursuites, se sont révélés irrécouvrables.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 18 - **Office Public d'H.L.M. Garantie d'un emprunt de 28 717 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'Office Public d'H.L.M. d'Orléans à hauteur de 14 358,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 28 717 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réalisation des travaux de réhabilitation de 80 logements de la cité du « Blason » située rue Félix Maulien à Orléans.

L'Office Public d'H.L.M. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 16 logements.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 19 - **S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre. Garantie d'un emprunt de 518 327 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.A. d'H.L.M. Bâtir-Centre à hauteur de 259 163,50 € représentant 50 % d'un emprunt de 518 327 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réalisation des travaux de réhabilitation du « Verseau », 185 logements situés 9, 11, 14, 16 et 18 rue Robert le Pieux à Orléans.

La S.A. d'H.L.M. Bâtir-Centre s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements de l'ensemble du programme réalisé, soit 37 logements.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 20 - **Association de gestion du restaurant inter-administratif d'Orléans. Avance de trésorerie remboursable. Approbation d'une convention.**

L'Association de gestion du restaurant inter-administratif (R.I.A.), succédera au Comité des Œuvres Sociales le 30 septembre 2002, pour la gestion du nouveau restaurant, situé 2 bis rue des Anglaises.

- Séance du vendredi 27 septembre 2002 -

Cette association ne dispose d'aucun fonds au moment de son lancement, mais devra pourtant faire face à un certain nombre de dépenses très rapidement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider l'attribution d'une avance remboursable de 20 000 € à l'association de gestion du R.I.A. ;

2°) d'approuver la convention à passer avec l'association de gestion du R.I.A., fixant les engagements des parties.

Adopté à l'unanimité.

MOYENS GENERAUX

M. CARRE

n° 21 - **Mobilier de bureau. Fourniture. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres relatif à la fourniture de mobilier de bureau pour l'ensemble des services municipaux pour une durée de un an, renouvelable éventuellement pour les deux années suivantes.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

M. KAFTANJIAN

n° 22 - **Offres d'emploi de la Ville. Marché relatif à la conception graphique et à la publication. Approbation d'un avenant.**

La conception graphique et la publication des offres d'emploi de la Ville ont fait l'objet d'un marché, attribué à l'Agence Centrale de Publicité, après appel d'offres.

Compte-tenu des nombreux départs enregistrés ces derniers mois, un nombre plus important d'annonces va être diffusé dans les mois à venir dans les supports locaux et nationaux, et le montant maximum du marché risque d'être atteint.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions de l'avenant n° 1 à ce marché, afin d'en augmenter le montant maximum de 13 480 €.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 23 - **Offres d'emploi de la Ville. Conception graphique et publication. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Afin de mettre en page et de diffuser ses offres d'emploi, la Ville fait appel à un prestataire chargé, d'une part de concevoir la présentation des publications, et d'autre part de négocier avec les supports de communication l'achat d'espaces pour la diffusion.

- Séance du vendredi 27 septembre 2002 -

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif à la conception graphique et à la publication des offres d'emplois de la Ville, pour l'année 2003.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 24 - **Cabinet du Maire. Rémunération des collaborateurs de cabinet. Augmentation de l'enveloppe.**

Conformément aux dispositions de la loi du 26 janvier 1984 et du décret du 16 décembre 1987, le Conseil Municipal est compétent pour déterminer le montant des crédits budgétaires alloués aux emplois de collaborateurs de cabinet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le réajustement de l'enveloppe allouée aux collaborateurs de cabinet, à compter du 1^{er} octobre 2002 en l'augmentant de la somme de 1 474 €.

*Adopté par 42 voix contre 1.
Il y a 12 abstentions.*

M. KAFTANJIAN

n° 25 - **Direction des Technologies de l'Information. Reconduction du contrat de travail du développeur Intranet. Approbation d'un avenant.**

La mise en place d'Intranet au sein des services municipaux a nécessité l'accompagnement, le contrôle et la réalisation de projets informatiques dans ce domaine.

Le contrat conclu pour une période d'un an arrivant à expiration le 1^{er} novembre 2002, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de la reconduction du contrat de développeur Intranet, rattaché à la Direction des Technologies de l'Information, pour une durée d'un an ;

2°) d'approuver les dispositions de l'avenant n° 1 correspondant.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 26 - **Direction de la Vie des Quartiers. Recrutement du responsable du service Prévention et Médiation. Approbation d'un contrat de travail.**

La mise en place des correspondants de jour et de nuit a exigé de doter la Direction de la Vie des Quartiers d'une structure d'encadrement et de coordination des actions menées dans les domaines de la prévention de la délinquance. Dans ce cadre, le Conseil Municipal de septembre 2001 a acté la transformation du poste de chef de projet en responsable du service Prévention et Médiation.

- Séance du vendredi 27 septembre 2002 -

Ce poste étant aujourd'hui vacant, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle du responsable du service Prévention et Médiation rattaché à la Direction de la Vie des Quartiers, pour une période d'un an ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 27 - **Centre Charles Péguy. Reconduction du contrat de travail du directeur. Approbation d'un avenant.**

Compte tenu des missions et de la technicité très spécifique afférents au poste, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe de reconduction du contrat de travail du directeur du Centre Charles Péguy, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} octobre 2002 ;

2°) d'approuver les termes de l'avenant correspondant.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

M. KAFTANJIAN

n° 28 - **Institut d'Arts Visuels. Reconduction de contrat de travail des enseignants. Approbation d'avenants.**

Les concours réservés organisés par le C.N.F.P.T. pour les enseignants de la filière culturelle ont abouti à l'intégration, dans le statut de la fonction publique, de plusieurs agents contractuels enseignants à l'I.A.V.

Cependant, quelques agents contractuels n'ont pas pu prétendre à une titularisation, car ils ne rentraient pas dans le cadre d'application des dispositions de ces textes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de la reconduction :

- de cinq contrats de travail d'enseignants à temps non complet,
- d'un contrat d'enseignant à temps complet,
- et d'un contrat d'assistant à temps complet

à l'Institut d'Arts Visuels, selon les modalités énoncées dans la délibération, à compter du 1^{er} octobre 2002 pour une durée d'un an. Ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse ;

2°) d'approuver les termes des avenants correspondants.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

- n° 29 - **Musée des Beaux-Arts et muséum. Reconstitution de la mise à disposition d'un professeur d'école. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre d'une aide à la politique culturelle de la Ville, en vue de faciliter l'activité des enseignants désireux de travailler en relation avec les services éducatifs du musée des Beaux-Arts et du muséum, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de la tacite reconstitution de la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un professeur d'école auprès du musée des Beaux-Arts et du muséum, pour une durée maximale de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2002 ;

2°) d'approuver les termes de la nouvelle convention à passer avec l'Education Nationale.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

- n° 30 - **Musée des Beaux-Arts. Reconstitution d'une convention de mise à disposition d'un conservateur du patrimoine de l'Etat. Approbation d'un avenant.**

Le Ministère de la Culture et de la Communication a mis à disposition de la Ville un conservateur du patrimoine de l'Etat auprès du musée des Beaux-Arts d'Orléans, pour exercer des responsabilités scientifiques et techniques de haut niveau auprès de cet établissement.

Afin de reconduire cette mesure, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de la reconstitution de cette mise à disposition gracieuse d'un conservateur de l'Etat auprès du musée des Beaux-Arts, pour une période de deux ans, prenant effet au 1^{er} juillet 2002 ;

2°) d'approuver les termes de l'avenant correspondant à passer avec l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

- n° 31 - **Direction Générale du Développement. Création d'un poste de développeur du commerce. Approbation d'un contrat de travail.**

La Municipalité souhaite requalifier le centre ville et plusieurs domaines d'intervention sont envisagés : l'urbanisme, le logement, le patrimoine... Un volet important du dispositif concernera le commerce.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de la création d'un poste de développeur du commerce, rattaché à la Direction Générale du Développement ;

- Séance du vendredi 27 septembre 2002 -

2°) d'autoriser le recrutement par voie contractuelle du développeur du commerce ;

3°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement, pour une période de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

M. CHAMPIGNY

n° 32 - **Attribution de subventions à des associations à caractère culturel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider des attributions de subventions suivantes à des associations à caractère culturel :

- Horizons noirs 3 000 €
- Les Amis de l'Orgue
de l'Eglise Saint-Paterne..... 3 000 €
- Allo Maman bobo 1 300 €

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 33 - **Théâtre Gérard Philipe. Approbation de conventions :**

a) avec l'association Jeunesses Musicales de France,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'association Jeunesses Musicales de France pour l'année scolaire 2002/2003, afin de préciser les modalités de la mise à disposition du Théâtre Gérard Philipe pour la présentation de spectacles musicaux.

Adopté à l'unanimité.

b) avec l'association Grossomodo,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'association d'étudiants amateurs de théâtre GROSSOMODO pour la saison théâtrale 2002/2003 comprenant quatre dates, afin de préciser les modalités de la mise à disposition du théâtre Gérard Philipe.

Adopté à l'unanimité.

c) avec l'association Bath'Art.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'association d'étudiants amateurs de théâtre BATH'ART pour la saison théâtrale 2002/2003, afin de préciser les modalités de mise à disposition du théâtre Gérard Philippe.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

- n° 34 - **Maison de Jeanne d'Arc. Exposition « le Château de Mehun-sur-Yèvre, étape de Jeanne d'Arc ». Demande de subvention auprès du Département.**

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département du Loiret une subvention au taux le plus élevé possible, pour la réalisation d'une maquette dans le cadre de l'exposition « Le Château de Mehun-sur-Yèvre : étape de Jeanne d'Arc » qui a lieu à la Maison de Jeanne d'Arc du 12 mai au 31 décembre 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

- n° 35 - **Réseau des bibliothèques. Fourniture d'ouvrages. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Le fonctionnement du réseau des bibliothèques (médiathèque et sept bibliothèques de quartier) nécessite tout au long de l'année l'acquisition d'importantes quantités de livres : nouveautés éditoriales et renouvellement d'ouvrages détériorés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offre pour la fourniture d'ouvrages au réseau des bibliothèques en vue de la passation de sept marchés à bons de commande d'un montant global de 108 000 € minimum et de 377 500 € maximum.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

- n° 36 - **L'Astrolabe :**

a) Procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'équipement dans le cadre d'un contrat d'affermage. Lancement d'un appel de candidatures,

Par délibération du 20 juin 2002, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une mise en délégation de service public pour la gestion de l'Astrolabe et a décidé de confier dans ce cadre, une mission d'assistance administrative et technique à la Société « Art, culture et développement ». L'intervention de cette dernière a permis d'établir les éléments relatifs à cette délégation de service public.

La mise en œuvre de ce service public comprend la gestion et l'exploitation de l'équipement communal "l'Astrolabe" dans le cadre d'un contrat d'affermage et l'organisation d'activités et de manifestations régulières ou exceptionnelles à l'extérieur de cet équipement.

Le délégataire assumera sa mission à ses risques et périls et sera totalement responsable de son action dans le cadre de la convention le liant à la Ville d'Orléans. Il supportera l'ensemble des charges de fonctionnement générées par la mission qui lui est confiée. Il bénéficiera des recettes en provenance des usagers, des financements municipaux éventuels constituant la contrepartie des contraintes de service public imposées et de toutes les autres contributions d'origine publique ou privée auxquelles il pourra prétendre.

- Séance du vendredi 27 septembre 2002 -

En conséquence, sur la base des caractéristiques des prestations définies dans le présent rapport, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de décider que cette délégation sera organisée dans le cadre d'un contrat d'affermage ;

2°) d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre la procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'Astrolabe notamment, et à établir le dossier de consultation nécessaire à l'information des candidats en vue de l'établissement de leurs offres.

Adopté à l'unanimité.

b) Commission d'ouverture des plis. Election des membres.

L'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local se fait par une commission.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission relative à l'exploitation de l'Astrolabe.

- **Bulletins trouvés dans l'urne : 53**
- **Bulletins nuls : 14**
- **Suffrages exprimés : 39**

Sont donc élus par 39 voix :

Titulaires

**Mme HEAU
Mme LABADIE
Mme MAUROY
M. COUTURIER
Mme MOUCHARD-ZAY**

Suppléants

**Mme BARRUEL
Mme COUDOUIN
Mme MIGNOTY-GONZALEZ
M. VIAU
Mme COUPEZ**

M. CHAMPIGNY

n° 37 - **Musée des Beaux-Arts. Conférences dispensées par l'Ecole du Louvre. Modalités d'organisation. Approbation d'une convention.**

L'Ecole du Louvre, établissement d'enseignement supérieur et organisme de diffusion culturelle, exerce une mission d'enseignement de l'histoire de l'art et des civilisations. Dans le souci d'étendre cette diffusion à des publics ne pouvant pas bénéficier des cours dispensés à Paris dans les locaux de l'Ecole, elle mène depuis plusieurs années des actions spécifiques dans les régions, à la demande des collectivités territoriales, d'institutions ou d'associations locales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec l'Ecole du Louvre, afin de définir les engagements

- Séance du vendredi 27 septembre 2002 -

des parties, et notamment de préciser les tarifs d'inscription aux conférences et les modalités de mise à disposition de l'auditorium du musée des Beaux-Arts.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY n° 38 - **Musée des Beaux-Arts. Travaux de mise en sécurité. Approbation d'un nouveau dossier de consultation des entreprises.**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 31 mai 2002, un dossier de consultation des entreprises, en deux lots, relatifs aux travaux de mise en sécurité du Musée des Beaux-Arts, a été approuvé.

Après examen des propositions des entreprises, la commission d'appel d'offres a décidé de ne pas leur donner suite, et il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un nouveau dossier de consultation des entreprises relatif à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY n° 39 - **Ecole Nationale de Musique et Institut d'Arts Visuels. Fonctionnement. Approbation de conventions avec le Département.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes des conventions à passer avec le Département du Loiret, pour sa participation au fonctionnement de l'Ecole Nationale de Musique et de l'Institut d'Arts Visuels.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY n° 40 - **Collégiale Saint-Pierre le Puellier. Saison photographique au Centre Charles Péguy. Demande de subvention auprès du Département.**

Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département une subvention au taux le plus élevé possible pour l'exposition « photographies en résonance » au Centre Charles Péguy, organisée par la Collégiale Saint-Pierre le Puellier.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME- RELATIONS EXTERIEURES

M. GABELLE n° 41 - **Association des Habitants de La Source. Animation du quartier. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association des Habitants de La Source pour l'organisation de la Fête de La Source le 13 octobre 2002.

Adopté à l'unanimité.

Mme CHERADAME

n° 42 - **Boutique de l'Hôtel Groslot. Articles promotionnels. Fixation de tarifs.**

Afin de répondre toujours au plus près des attentes des visiteurs et touristes, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'extension à de nouveaux articles promotionnels pour la boutique de l'Hôtel Groslot, selon la tarification suivante :

- Parapluies type golf.....30,00 € T.T.C.,
- Plaquettes Circuit Découverte.....2,00 € T.T.C. ;

2°) de porter le tarif de la brochure souvenir sur l'Hôtel Groslot de 0,70 € T.T.C. à 1 € T.T.C. ;

Adopté à l'unanimité.

Mme CHERADAME

n° 43 - **Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.**

Afin d'accompagner et de favoriser les initiatives des porteurs de projets à vocation internationale individuels, de groupes ou associatifs, il est demandé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions et bourses suivantes :

- Association France-Etat Unis 610,00 €
- Conférence de la Jeunesse à
New York (Bourse à projet)..... 153,00 €
- Ligue contre le paludisme 500,00 €

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT,

ACTION ECONOMIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

M. LEMAIGNEN

n° 44 - **Parc d'Activités du Clos du Moulin. Implantation de la Société G'TEL. Abandon du projet. Annulation de la participation économique de la Ville.**

La Société G'TEL, spécialisée dans la réalisation d'équipements électriques hautement spécialisés, prévoyait, d'ici fin 2003, un transfert de ses activités de Beaugency sur la commune d'Olivet.

Or compte tenu de la situation actuelle de l'entreprise et de l'ampleur de la crise qu'elle traverse, la Société G'TEL a décidé d'abandonner son projet d'implantation dans le Parc d'Activités du Clos du Moulin.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte de l'abandon de ce projet d'implantation ;

2°) d'annuler la participation économique de la Ville à la réalisation de l'opération.

Adopté à l'unanimité.

M. LEMAIGNEN

n° 45 - **Parc d'Activités des Montées. Lotissement Jean Moulin. Extension de la Société METZ. Cession d'un terrain.**

L'entreprise METZ, spécialisée dans le bâtiment-travaux publics (B.T.P.), est installée dans le Parc des Montées depuis plusieurs années. Elle emploie avec ses différentes filiales SOLTECHNIC, CESAM et CLOISOL, également localisées dans le Parc, environ 160 personnes à ce jour.

La Société METZ manque actuellement de place pour faire face à la croissance de ses activités et souhaiterait relocaliser l'entité SOLTECHNIC, spécialisée dans l'aménagement des sols, sur la seule parcelle encore disponible située rue Jean Moulin.

Le projet consisterait ainsi à construire un entrepôt d'environ 400 m² comprenant une partie de bureaux en mezzanine. Le bâtiment représenterait un investissement d'environ 152 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'extension de la Société METZ dans le Parc d'Activités des Montées-lotissement Jean Moulin ;

2°) d'approuver la cession, à la Société METZ d'un terrain d'une superficie de 1 914 m² sur la commune d'Orléans, moyennant le prix forfaitaire de 30 916,66 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

M. LEMAIGNEN

n° 46 - **Forum « Electroniciens du Centre ». Participation de la Ville.**

Le Centre Régional en Electronique et Systèmes pour l'Innovation par les Transferts de Technologie dans l'Industrie (C.R.E.S.I.T.T. Industrie), organise le 14 novembre 2002 le 6^{ème} forum « Electroniciens du Centre » au Centre de Conférences d'Orléans.

Afin de soutenir cette manifestation, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € au profit du C.R.E.S.I.T.T. Industrie.

Adopté à l'unanimité.

M. LEMAIGNEN

n° 47 - **Journée Nationale des Métiers de la Relation Clients. Participation de la Ville.**

L'Association Française de la Relation Clients (A.F.R.C.), dont la Ville est membre depuis l'année 2000, a décidé d'organiser, le 17 octobre 2002, une journée nationale des métiers de la relation clients qui se déroulera dans une vingtaine de villes françaises.

Pour soutenir et faciliter le développement des centres de relations clients implantés sur son territoire, la Ville s'est proposée d'organiser cette manifestation à Orléans.

- Séance du vendredi 27 septembre 2002 -

Afin de mener à bien cette opération valorisant le dynamisme économique d'Orléans et répondant aux attentes des entreprises locales, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de la participation financière de la Ville à la déclinaison locale de la Journée Nationale des Métiers de la Relation Clients, à hauteur de 1 800 € T.T.C sous forme de prise en charge de diverses prestations de service sur présentation des justificatifs correspondants.

**Adopté par 54 voix.
Il y a 1 abstention.**

M. DABAUVALLE

n° 48 - **Association pour le Développement de la Formation et l'Insertion des Jeunes dans le Loiret (A.D.F.I.J.). Mission Locale de l'Orléanais. Approbation de deux conventions de partenariat.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'insertion professionnelle initiée par l'Etat par les lois quinquennale du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle et du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions, la Ville concourt en collaboration avec la Mission Locale de l'Orléanais à l'application des mesures destinées aux jeunes sans qualification.

Par l'intermédiaire des Antennes Emplois de l'Argonne et de La Source, la Ville participe à la mise en œuvre de deux dispositifs : la fonction de « Correspondance de Jeunes » et la fonction de « Référent » du programme T.R.A.C.E. (Trajet Personnalisé d'Accès à l'Emploi).

En contrepartie de ces prestations assurées pour le compte de la Mission Locale par les deux agents municipaux responsables des Antennes Emplois, la Ville perçoit une compensation financière.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions à passer avec l'Association pour le Développement de la Formation Professionnelle et l'Insertion des Jeunes dans le Loiret (A.D.F.I.J.)-Mission Locale de l'Orléanais, pour la fonction de « Correspondance des Jeunes » et pour la fonction de « Référent » du programme T.R.A.C.E. ;

2°) d'approuver le versement annuel par l'A.D.F.I.J. à la Ville d'une compensation financière de 106,71 € ou 152,45 € par jeune et au prorata du nombre de jeunes suivis.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SCOLAIRE

Mme MARECHAL

n° 49 - **Aides à la réalisation de projets :**

a) enseignement du premier degré :

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux établissements scolaires du premier degré et

- Séance du vendredi 27 septembre 2002 -

organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques :

- Maternelle Romain Rolland 300 €
- Elémentaire Gaston Galloux..... 212 €

Adopté à l'unanimité.

b) enseignement du second de degré.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 1 000 € au Collège Etienne Dolet, relative à la continuité du projet MALI-MALI.

Adopté à l'unanimité.

LOGEMENT

M. CARRE n° 50 - **Cité Flandre Dunkerque. Démolition d'un ensemble immobilier appartenant à l'Office Public d'H.L.M. Avis à émettre.**

En 1978, l'Office Public d'H.L.M. a réalisé 48 logements répartis en trois bâtiments sis 1, 3, 5, 7 rue Flandre Dunkerque.

Cet ensemble immobilier composé exclusivement de grands logements présente des prestations intérieures modestes et les stigmates d'une violence urbaine où l'insécurité, le vandalisme, les incendies affectent la vie quotidienne de la population du quartier, ce qui entraîne une « désaffectation » pour ce type d'habitat.

Il est demandé au Conseil Municipal, conformément au Code de la Construction et de l'Habitat, de donner l'accord de la Ville pour la démolition de ces 48 logements appartenant à l'Office Public d'H.L.M.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE n° 51 - **Cités H.L.M. à l'Argonne. Amélioration de la qualité de la vie des habitants. Opérations de sécurisation des espaces communs. Attribution de subventions à l'O.P.H.L.M.**

Afin d'améliorer les conditions de vie des habitants, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions d'un montant de 20 286 € et 41 161 € à l'O.P.H.L.M. dans le cadre des opérations de sécurisation des espaces communs dans les cités H.L.M. à l'Argonne.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE n° 52 - **Office Public d'H.L.M. Construction de 10 logements 45-47 rue des Beaumonts. Attribution d'une subvention.**

Par délibération en date du 23 octobre 1998, la Ville s'est engagée à soutenir la réalisation de logements sociaux, aussi bien en matière de réhabilitation que de constructions neuves, par une participation financière.

- Séance du vendredi 27 septembre 2002 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 65 244 € à l'Office Public d'H.L.M. pour la réalisation de 10 logements sis 45, 47 rue des Beaumonts.

Adopté à l'unanimité.

GRAND PROJET DE VILLE

M. CARRE

n° 53 - **Grand Projet de Ville de La Source. Construction d'un complexe sportif. Constitution du jury. Election des membres.**

Par délibération en date du 12 juillet dernier, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mandat à passer avec la S.E.M.D.O. pour la construction d'un complexe sportif, dans le cadre du Grand Projet de Ville de La Source.

En vue du lancement du concours de maîtrise d'œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la composition du jury et de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants au sein du Conseil Municipal.

- **Bulletins trouvés dans l'urne : 53**
- **Bulletins nuls : 8**
- **Suffrages exprimés : 45**

Sont donc élus par 45 voix :

Titulaires

**M. CARRE
Mme GRIVOT
M. GAINIER
M. LANGUERRE
M. DELPORT**

Suppléants

**M. PELLOUX-PRAYER
M. ZERBIB
Mme THIRY
M. VIAU
M. BENOZIO**

M. CARRE

n° 54 - **Espace SAVOIE. Gestion. Attribution d'une subvention à l'association REPERES.**

Lors de sa séance du 7 juillet 2000, le Conseil Municipal a approuvé une convention à passer avec l'Office Public d'H.L.M. et l'association REPERES afin de fixer les modalités du partenariat pour la nouvelle gestion de l'immeuble 22, allée Adélaïde de Savoie.

Conformément à l'article 6 de la convention qui précise « que la Ville s'engage à soutenir financièrement l'association REPERES pour la poursuite et le développement des diverses activités... et pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble », il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 50 000 € à cette association au titre de l'année 2002.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

M. DABAUVALLE n° 55 - **Attribution de subventions à des associations oeuvrant dans le cadre de la politique de la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes à des associations oeuvrant dans le cadre de la politique de la Ville :

- A.J.L.A.2 286 €
- Secours Populaire..... 737 €
- A.P.L.E.A.T.1 293 €

PREVENTION-MEDIATION

M. MONTILLOT n° 56 - **Association d'Aide aux Victimes et Médiation. Attribution d'une subvention.**

Il est demandé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 7 622 € à l'association d'Aide aux Victimes et Médiation dont la mission est d'assurer une aide aux victimes de l'insécurité, notamment sur le plan psychologique.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SOCIALE

M. DABAUVALLE n° 57 - **C.C.A.S. Changement d'affectation de biens mobiliers. Approbation.**

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) procède au renouvellement de son mobilier et souhaite en faire don à l'association caritative ALMA (Allô Maltraitance) sise 14, rue Sainte-Anne à Orléans.

Conformément à l'article L. 2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Vice-Président du C.C.A.S. à faire don de ce mobilier à l'association caritative ALMA.

Adopté à l'unanimité.

HYGIENE - SANTE

Mme BOIN n° 58 - **Acquisition d'un dosimètre et d'un contrôleur de sonomètre. Demande de subvention auprès de l'Etat.**

Le décret du 15 décembre 1998 relatif aux établissements recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée a imposé de nouvelles règles en matière de diffusion sonore.

Afin que les autorités administratives effectuent les contrôles, seul un dosimètre peut être utilisé en raison de sa classe de précision et de sa grande discrétion.

Par ailleurs, la norme NFS 31 010 (dernière version), relative à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement, impose à l'opérateur un auto contrôle de la chaîne sonométrique tous les six mois.

- Séance du vendredi 27 septembre 2002 -

Ces acquisitions pouvant faire l'objet d'une aide financière de l'Etat dans le cadre de la Charte pour l'Environnement, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention correspondante auprès des services de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

Mme GRIVOT n° 59 - **Aides en faveur de groupements de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux groupements de jeunesse de la Ville :

- La Klave 534 €
- Orléans Roller..... 3 050 €

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT n° 60 - **Contribution en faveur d'associations sportives pour l'aide à l'animation et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour l'aide à l'animation sportive et à titre exceptionnel, aux associations sportives dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 60 932 €.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

M. PARAYRE n° 61 - **Salles polyvalentes. Application du forfait week-end les 24 et 31 décembre 2002.**

Les fêtes de fin d'années se situant en semaine pour 2002, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer le forfait week-end du mardi 24 décembre 2002 à 12 h jusqu'au mercredi 25 décembre 2002 à 24 h et du mardi 31 décembre 2002 à 12 h jusqu'au mercredi 1^{er} janvier 2003 à 24 h, pour la location des salles polyvalentes qui peuvent être louées pour des repas.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE

M. CARRE n° 62 - **Droit de préemption urbain simple et renforcé. Modification du champ d'application territorial.**

Le droit de préemption urbain permet à la Ville d'être informée des projets de mutation à titre onéreux et de préempter le bien pour un objet d'aménagement ou la réalisation d'un équipement collectif.

- Séance du vendredi 27 septembre 2002 -

Le nouveau projet de développement urbain qui porte sur la réhabilitation du centre ancien, la revitalisation des quartiers en difficulté, des actions de renouvellement urbain, l'aménagement de nouvelles entrées de ville en articulation avec les actions de développement de l'agglomération, nécessite pour sa mise en œuvre des outils de maîtrise foncière.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de faire porter le droit de préemption urbain simple sur l'ensemble du territoire communal classé soit en zone urbaine ou en zone d'aménagement futur au Plan d'Occupation des Sols et d'abroger en conséquence les délibérations antérieures ;

2°) de préciser que le droit de préemption urbain dit renforcé demeure applicable dans les secteurs : du Parc d'Activités des Montées, de la zone d'activités Rivierre Casalis, de l'îlot du centre commercial 2002 dans le quartier de La Source et du centre historique ;

3°) de décider d'élargir le droit de préemption urbain renforcé à tout le quartier de La Source ;

4°) d'abroger la délibération du 4 mars 1988 instituant un droit de préemption urbain renforcé dans le secteur délimité par les rues Eugène Turbat, Saint-Marceau, la place de la Bascule, le quai des Augustins, les rues de la Brèche et des Anguignis, ledit territoire étant désormais couvert par le droit de préemption urbain simple.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 63 - **Halte-Garderie de la Tour Blanche, rue du Gros Anneau. Constitution d'une servitude de passage piétons au profit de la Ville.**

Dans le cadre des travaux de restructuration du bâtiment pour la halte-garderie de la Tour Blanche, une passerelle qui sera utilisée par les familles a été construite à l'arrière du bâtiment pour permettre l'accès au premier étage.

Le passage sur des terrains appartenant à l'Office Public d'H.L.M est nécessaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de constituer, au profit du domaine public communal qui est le fonds dominant, une servitude de passage piétons réelle et perpétuelle sans indemnité grevant les terrains appartenant à l'Office Public d'H.L.M.

Adopté à l'unanimité.

- M. CARRE n° 64 - **Rue de la Sente aux Veneurs. Elargissement de voie. Cession gratuite d'une parcelle au profit de la commune.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir gratuitement une parcelle de terrain de 36 m², sise rue de la Sente aux Veneurs, appartenant à M. et Mme Bruno MAIRE, en vue de l'élargissement de cette voie.

Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

- M. PELLOUX-PRAYER n° 65 - **Hôtel Groslot. Restructuration et extension des locaux de la Police Municipale. Lot n° 10 – revêtement de sols scellés. Approbation d'un marché négocié après appel d'offres infructueux.**

Par délibération en date du 23 novembre 2001, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'appel d'offres ouvert, comprenant 14 lots pour la restructuration et l'extension des locaux de la Police Municipale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché négocié après procédure d'appel d'offres infructueux, à passer avec l'entreprise S.R.S. concernant le lot n° 10 – revêtements de sols scellés, pour un montant de 95 195,33 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

- M. PELLOUX-PRAYER n° 66 - **Restaurant municipal. Immeuble 2 bis, rue des Anglaises. Réfection de la salle de restaurant. Lot n° 8 - Mobilier. Approbation d'un avenant.**

Compte tenu de modifications minimales apportées au projet initial concernant la réinstallation de la cafétéria au restaurant municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant au marché relatif à la réfection de la salle à manger de ce restaurant, à passer avec la Société SIF, pour le lot n° 8 – mobilier, conduisant à une plus-value de 3 361,57 € T.T.C., et portant le montant du marché initial à 73 546,76 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

- M. PELLOUX-PRAYER n° 67 - **Patrimoine immobilier de la Ville. Marché de travaux. Lot n° 2 - Installation de protections contre les chutes de hauteur. Approbation d'un avenant.**

Affaire retirée de l'ordre du jour.

ESPACES VERTS

M. DUPONT n° 68 - **Parc Anjorant. Recomposition. Travaux de métallerie peinture. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre de l'ouverture au public du Parc Anjorant situé rue du Baron, et pour l'exécution des travaux de recomposition, un dossier d'appel d'offres en trois lots a été approuvé par le Conseil Municipal du 31 mai 2002.

Le lot n°3 ayant été jugé infructueux lors de la Commission d'ouverture des plis, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de métallerie-peinture.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT n° 69 - **Parc Anjorant. Recomposition. Participation de la Région et de la D.I.R.E.N. Approbation de conventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter auprès de la Région et de la D.I.R.E.N. une subvention pour la recomposition du Parc Anjorant, au titre des aides pour la restauration des parcs et jardins en Région Centre ;

2°) d'approuver les conventions à intervenir avec ces deux entités.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT n° 70 - **Matériel horticole. Acquisition de pièces de rechange. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert en 6 lots relatif à l'acquisition de pièces de rechange d'origine pour le matériel horticole de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT n° 71 - **Concours International de Roses d'Orléans. Approbation d'une convention de partenariat. Principe de la prise en charge de frais de déplacement.**

La Ville organise en partenariat avec les professionnels de la Rose, chaque année en septembre depuis 1959, un Concours International de Roses qui se déroule à la roseraie du Parc Floral depuis 1980.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de la prise en charge des frais de déplacement de l'invité d'honneur du Concours International de Roses d'Orléans ;

- Séance du vendredi 27 septembre 2002 -

2°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec la Société Algoflash pour la prise en charge financière de certaines prestations.

Adopté à l'unanimité.

VOIRIE

M. GABELLE n° 72 - **Tribunes pour diverses manifestations. Location et installation**
Approbation d'un dossier d'appel d'offres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert sans variante relatif à la location et l'installation de tribunes pour diverses manifestations.

Ce marché est prévu pour une durée d'un an reconductible pour deux périodes annuelles et son montant global est compris entre 70 000 € T.T.C. et 110 000 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 73 - **Eclairage public et signalisation tricolore. Fourniture de**
lampes et matériel divers. Approbation d'un dossier d'appel
d'offres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert en deux lots relatif à la fourniture de lampes et matériel divers pour l'éclairage public et la signalisation tricolore.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 74 - **Passerelle reliant l'ensemble commercial de la Place d'Arc et**
la gare routière à la rue Emile Zola. Entretien. Approbation
d'un dossier de mise en concurrence simplifiée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de mise en concurrence simplifiée, ayant trait à l'entretien de la passerelle reliant l'ensemble commercial de la Place d'Arc et la gare routière à la rue Emile Zola.

Sa durée est de un an, reconductible pour deux périodes annuelles, et son montant global est compris entre 5 980,00 € T.T.C. et 23 920,00 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 75 - **Insertion sociale des habitants de La Source. Nettoyage et**
entretien des espaces publics de leur quartier. Approbation
d'un dossier de consultation. Procédure allégée.

Considérant le besoin d'insertion sociale d'un certain nombre d'habitants du quartier de La Source sans qualification et durablement exclus de fait du marché du travail, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation, ayant trait à l'insertion sociale des habitants de La Source par le nettoyage et l'entretien des espaces publics de leur quartier.

- Séance du vendredi 27 septembre 2002 -

Sa durée est de un an, reconductible pour deux périodes annuelles, et son montant est compris entre 100 000 € T.T.C. et 110 000 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 76 - **Insertion sociale des habitants de l'Argonne. Nettoyage et entretien des espaces publics de leur quartier. Approbation d'un dossier de consultation. Procédure allégée.**

Considérant le besoin d'insertion sociale d'un certain nombre d'habitants du quartier de l'Argonne sans qualification et durablement exclus de fait du marché du travail, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation, ayant trait à l'insertion sociale des habitants de l'Argonne par le nettoyage et l'entretien des espaces publics et espaces verts de leur quartier.

Sa durée est de un an, reconductible pour deux périodes annuelles, et son montant est compris entre 100 000 € T.T.C. et 130 000 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 77 - **Rue du Nécotin et début de la rue des Prateaux. Réseaux existants de Télécommunications. Travaux d'enfouissement. Approbation d'une convention avec France Télécom.**

Dans le cadre des travaux coordonnés de voirie rue du Nécotin et au début de la rue des Prateaux, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec France Télécom relative aux travaux d'enfouissement des réseaux existants de télécommunications dans ces rues.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 78 - **Réseaux existants de Télécommunications sur le territoire de la Ville d'Orléans. Travaux d'enfouissement. Approbation d'une convention cadre avec France Télécom.**

Dans l'intérêt commun, et afin de mettre en œuvre une politique coordonnée de travaux d'enfouissement des réseaux existants de télécommunications sur le territoire de la commune d'Orléans dans le cadre des travaux de voirie, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention cadre correspondante à passer avec France Télécom.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 79 - **Ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Redevance pour occupation du domaine public communal. Revalorisation.**

Considérant le décret du 26 mars 2002 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer le montant de cette redevance au taux maximum ;

- Séance du vendredi 27 septembre 2002 -

2°) de décider que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;

3°) de décider que la revalorisation intervienne à compter du 1^{er} avril 2002.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 30 septembre 2002

Le Maire,

Serge GROUARD